



S'ADAPTER FACE A LA CRISE SANITAIRE ET CONTINUER D'AGIR

Rapport d'activité 2020



Edito

La crise sanitaire inédite de 2020 a particulièrement impacté les publics les plus vulnérables. Elle a exacerbé les difficultés sociales et économiques, aggravé la situation vis-à-vis des conditions d'habitat, et mis en lumière des inégalités d'accès à l'hygiène, à la santé et à l'information.

L'ALPIL s'est adaptée pour assurer la continuité de ses missions bien que stoppant dans un premier temps les permanences d'accueil physiques et les visites à domicile. Elle a dû faire face à ce nouveau contexte en maintenant un lien avec les ménages suivis à travers des permanences téléphoniques et un accompagnement à distance. Elle a aussi développé de nouvelles modalités d'intervention notamment auprès des publics en marge des dispositifs, comme les maraudes ou la distribution de chèques services de la Fondation Abbé Pierre et de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL).

Parallèlement, les partenariats se sont renforcés autour de ces nouvelles problématiques. Ainsi l'ALPIL a conduit une veille socio-juridique sur les nouvelles dispositions législatives pour répondre aux sollicitations des partenaires, et s'est positionnée en qualité de coordinateur opérationnel des intervenants dans les sites d'habitat précaire, dans le cadre du Plan pauvreté.

Dans la continuité de l'année 2019, la mission sans-abrisme s'est encore développée, avec une inflexion proportionnelle à l'engagement des institutions sur cette problématique. Ainsi, le partenariat avec la Ville de Villeurbanne s'est renforcé durant le 1er confinement, les actions conduites dans le cadre du Plan Logement d'abord, du Plan pauvreté et du Plan de résorption des bidonvilles se sont imprégnées des enjeux nouveaux.

Durant cette période, l'équipe salariée de l'ALPIL a réagi avec agilité et inventivité, pour accompagner les ménages, adapter les dispositifs d'intervention et émettre des propositions pour une approche inclusive.

Le télétravail a été mis en œuvre, de même que les visio-conférences, permettant de garder une activité soutenue sur l'année, avec de nouvelles missions et la reconduction de la mission de lutte contre l'incurie dans le logement. Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 679 495€. La bonne santé financière de l'association a permis d'engager en 2020 un projet de réfection du siège de l'association afin d'améliorer les conditions de travail pour les salariés et d'accueil des bénéficiaires, avec une réalisation de travaux prévue pour mi 2021.

Bien que l'équipe se soit encore étoffée portant à 26 salarié.es (soit 21,5 équivalents temps plein) les effectifs au 31 décembre 2020, la charge de travail reste trop importante, laissant peu de place à la stratégie et au développement. C'est pourquoi une réflexion sur la nature de nos missions au regard de l'évolution du contexte, des besoins et des orientations de l'action publique, et en lien avec nos ressources est d'ores et déjà prévues pour 2021.

La gouvernance a été modifiée l'an dernier, avec la nomination de Marie VEDIE, administratrice déléguée, en prévision du départ de Pascal LEFORT intervenu en avril 2021, et dont l'investissement au sein de l'association pendant près d'une vingtaine d'années et 8 auprès des administrateurs.trices en qualité de d'administrateur délégué, a été précieux.

Le Conseil d'administration a pris toute la mesure des efforts fournis par l'équipe en 2020 et de sa capacité à s'adapter pour garantir la qualité de son intervention, comme en témoigne le zoom présenté en introduction de ce rapport d'activité ainsi que les fiches actions. L'année 2021 s'annonce tout aussi dense, avec la poursuite des interventions dans le cadre du Plan pauvreté et du Plan de relance, et un travail sur les modalités d'accueil du public tirant des enseignements de la crise sanitaire.

Fabienne BONO
Présidente

Vie associative

L'Alpil est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le principal objectif est de favoriser l'accès au logement de tous ceux qui en sont exclus. Son Conseil d'Administration est composé de 9 à 15 membres. Il est présidé par Fabienne Bono.

Les membres du Conseil d'Administration

Florence Bérut, Bernard Bochard, Fabienne Bono, Laure Chebbah-Malacet, Jean-Michel David, Adeline Firmin, Marie-Noëlle Fréry, Jeanne Hominal, Olivier Martinon, Thomas Ott, Karine Roudier.

Approche pluridisciplinaire et complémentaire de l'équipe

L'Alpil, constituée de 26 salarié.e.s représentant 21,5 équivalents temps plein et 9 bénévoles, est riche de sa diversité. Fort.e.s de leurs compétences en travail social, droit, urbanisme, gestion, sociologie, aménagement et développement territorial, sciences politiques, ingénierie du bâtiment, santé (psychologue clinicienne à temps partiel), les salarié.e.s composent une équipe de professionnel.le.s du logement complète et transversale. Ils et elles sont aidé.e.s par une équipe de bénévoles engagée auprès du public ou en appui au conseil d'administration.

Notre équipe salariée

Gaëlle Altneder, Dalila Boukacem, Guillaume Chandesis, Elodie Chapignac, Silvia de Francesco, Ludovic de Solère, Fanny Delas, Andréa Dos Santos, Emma Dulong, Sarah Folleas, Florie Gaillard, Lisa Gebeile*, Coline Goossens, Evelyne Guerraz, Sandrine Hamon, Sarah Heulin, Vincent Houeix, Barbara Joly, Juliette Lahémade, Pascal Lefort, Stéphanie Marguin, Sylvie M'Harrak, Rachida Ouattara*, Marion Pécout, Anne-Cécile Pollet, Coralie Roze, Leïla Saïd, Marie Védie et Yamina Yousfi.
*départ en 2020

Notre équipe bénévole

André Gachet, Jean-Louis Gauthier, Khadija Saouabi, Juliette Vandame, Marion Pincemin, Guénola Inizian, Monic Durocq, Marion Pineau et Solène Marchand

Nos partenaires

Les services de l'Etat (ARS, DRDJSCS, DDT), Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Ville de Rillieux et communes du Grand Lyon, CAF du Rhône, Fondation Abbé Pierre, CDAD du Rhône, les bailleurs sociaux, Entre2Toits, CLLAJ Lyon, AVDL, UES Néma Lové, Urbanis, CLASSES, CBRA, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Médecins du Monde, les acteurs de terrain associatifs et institutionnels...

Les regroupements associatifs auxquels nous adhérons et participons

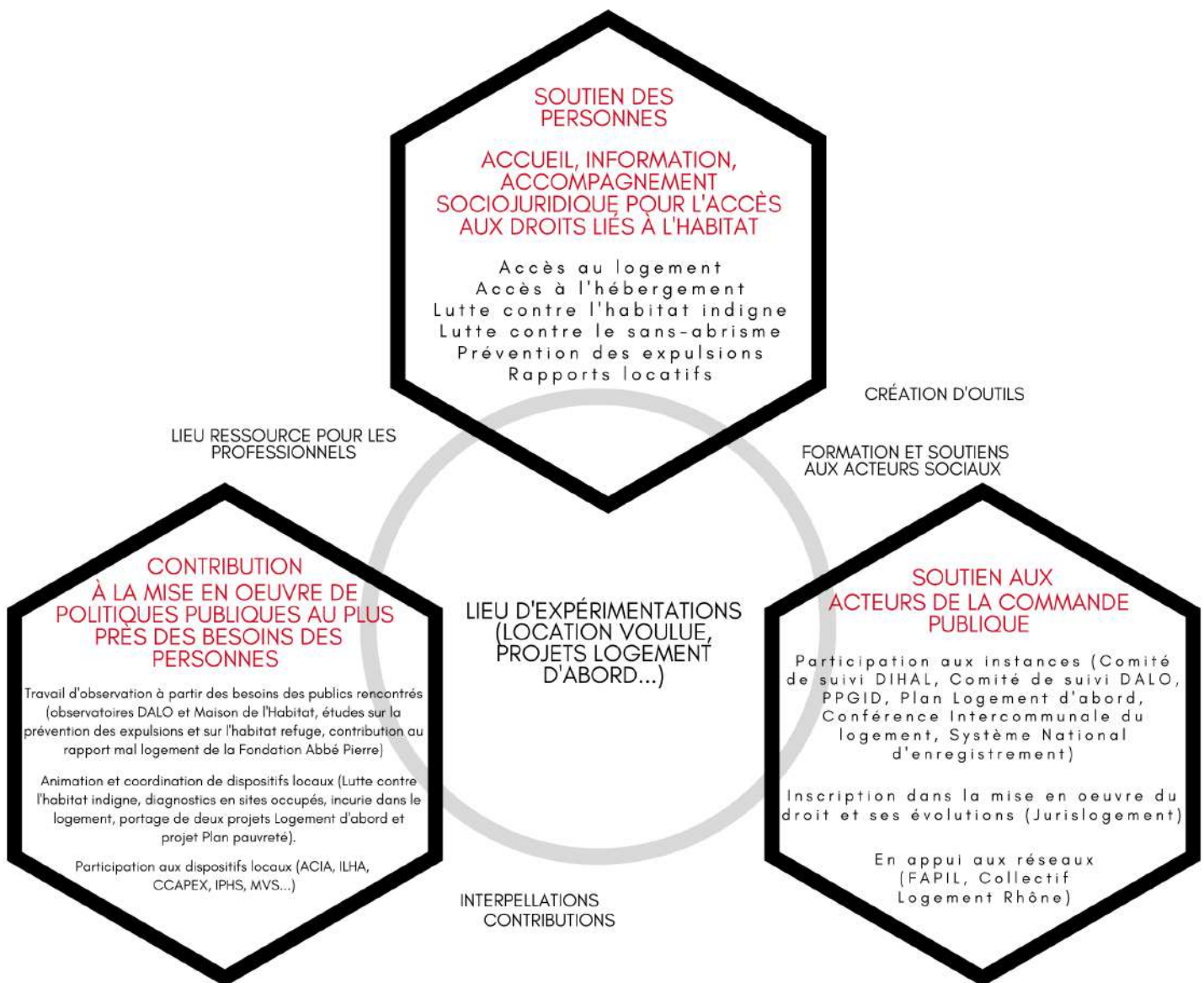
Collectif Logement Rhône, Fapil, Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, Jurislogement, FEANTSA, CNDH Romeurope, Association DALO...

Depuis son origine, l'Alpil accueille et soutient les personnes en difficulté de logement.

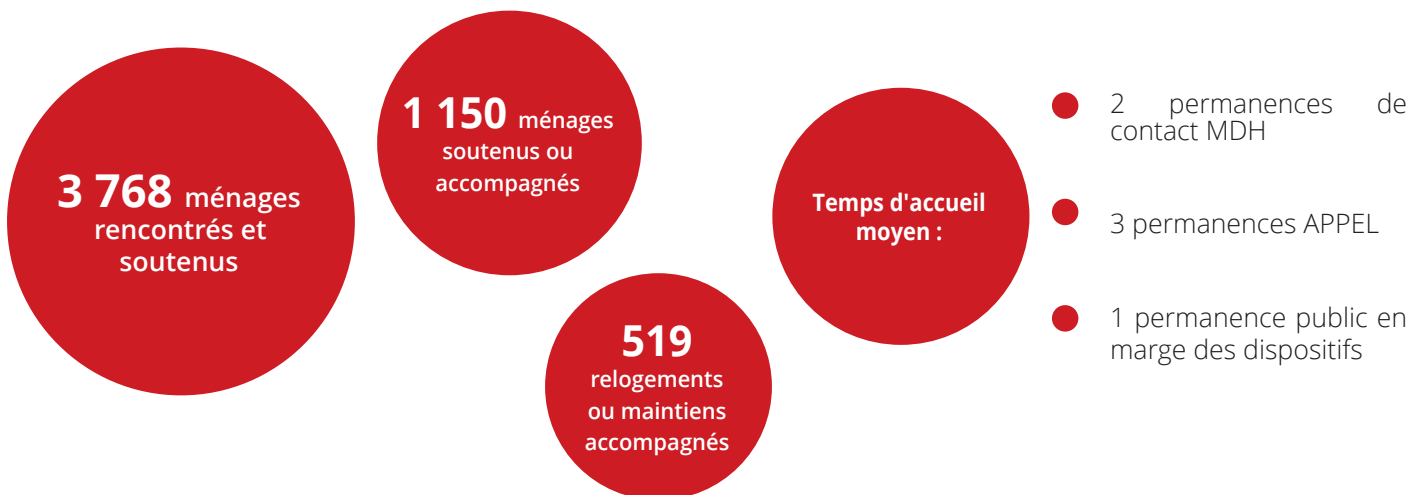
L'association a pour objet :

- d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour toute personne et toute catégorie défavorisée de la population, en promouvant notamment leur intégration dans les circuits normaux de logement, tels qu'ils existent en France et en évitant toute discrimination dans ce domaine,
- d'aider toute personne en situation de précarité (sans domicile fixe, demandeurs d'asile, gens du voyage, ...) dans sa recherche de logement (domiciliation, habitat temporaire, logement ou terrain définitif, ...).

Son action s'inscrit auprès des personnes concernées et dans les espaces de réflexion et de construction des politiques du logement.



L'activité de l'Alpil en 2020



L'association inscrit son action au sein d'un large réseau de partenaires opérationnels, au plan local, national et européen.

> participation aux travaux de 38 dispositifs ou instances de travail au niveau local ou national.

L'Alpil reçoit régulièrement des stagiaires dans différentes filières de formation ou des étudiants dans le cadre de travaux de recherche ou mémoires.

L'Alpil adhère ou participe à la gouvernance de 8 associations ou regroupements qui œuvrent à différentes échelles de territoire :

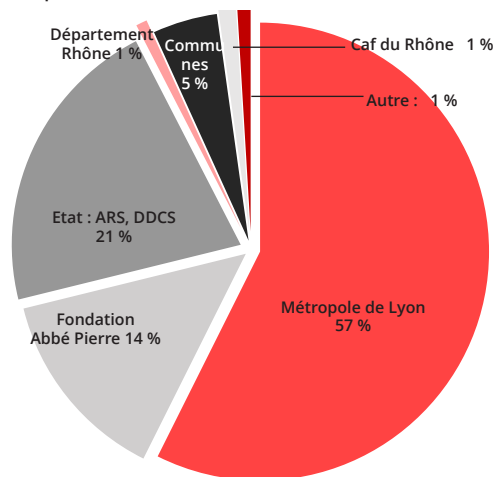
> au plan local et régional : Fapil Auvergne-Rhône-Alpes, Collectif Logement Rhône, Entre2Toits, UES Néma Lové, MLAL, ADMIL

> au plan national et européen : Fapil, Jurislogement.

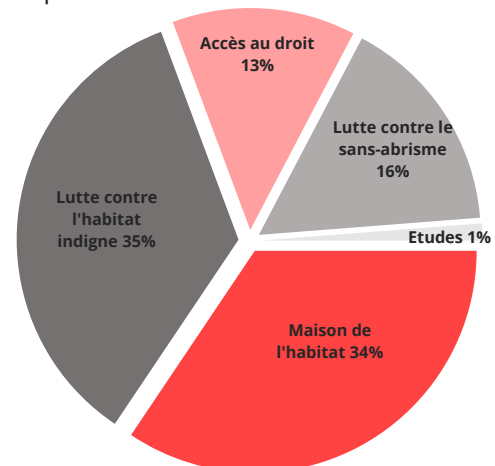
Compte de Résultat		
	Exercice 2020	Prévisionnel 2021
Produits	1 682 506 €	1 820 636 €
Missions et Subventions	1 597 362 €	1 781 016 €
Autres Produits	85 144 €	39 620 €
Charges	1 593 974 €	1 788 127 €
Charges de Fonctionnement	191 153 €	260 300 €
Impôts et Taxes	52 560 €	68 844 €
Salaires & Charges Sociales	1 051 478 €	1 161 895 €
Amortissements & Provisions	25 937 €	19 000 €
Autres Charges	272 847 €	278 088 €
Résultat	88 532 €	32 509 €

Bilan	
	Exercice 2020
ACTIF	1 284 097 €
Immobilisation	34 220 €
Créances	664 101 €
Disponibilités	574 751 €
Charges Constatées d'avance	11 025 €
PASSIF	1 284 097 €
Fonds Propres	490 041 €
Provisions pour risques et charges	68 027 €
Fonds dédiés	258 246 €
Dettes	341 336 €
Produits constatés d'avances	126 447 €

Répartition des financements



Répartition des activités



Le travail de l'ALPIL en 2020 : s'adapter face à la crise sanitaire et continuer d'agir

I. Informer et accompagner : anticiper l'impact de la crise sanitaire sur les ménages en difficulté liée à l'habitat

A l'annonce du premier confinement, l'Alpil, comme d'autres structures, a dû s'adapter à une double incertitude :

- les modalités de maintien des liens avec les personnes en difficulté face à la crise sanitaire et ses conséquences sur leurs conditions de vie,
- la poursuite de l'activité des services liés au logement.

Rapidement, il a été nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes d'intervention répondant aux exigences sanitaires et aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, qu'ils soient exprimés ou constatés.

Un constat d'aggravation des formes de précarité liée à l'habitat dans le contexte de crise sanitaire

Si la crise sanitaire n'a pas créé le mal logement, elle a exacerbé des situations de logement et d'habitat déjà fragiles. Qu'il s'agisse de personnes hébergées chez des tiers, de ménages en situation de suroccupation, d'habitat indigne ou indécent, de personnes confrontées à des problématiques de voisinage ou en souffrance psychique, toutes ont vu leurs difficultés d'habitat s'intensifier dans un contexte d'enfermement et d'isolement.

Les éléments indispensables à la survie quotidienne des personnes sans abri se sont trouvés à l'arrêt ou réorganisés : accès aux sanitaires, à l'eau, aux points de recharge des téléphones portables, laveries, services de domiciliation, lieux de distributions de colis alimentaires ou de repas, lieux d'accueil de jour, etc ...

L'annonce dans un premier temps de la fermeture des différents services, puis dans un second temps l'attente d'informations complémentaires relatives aux nouvelles modalités de saisine des services de droit commun ont généré beaucoup d'inquiétude pour les personnes. Si certaines ont pu vivre et organiser le confinement comme une parenthèse dans leur quotidien, pour d'autres la période a été particulièrement anxiogène, à bien des égards.

Aux difficultés liées à l'habitat se sont greffées d'autres conséquences de la crise et des mesures sanitaires : baisse ou perte de ressources liée à la perte d'emploi, à l'impossibilité de pratiquer la plupart des activités de survie (récupérer de la nourriture sur les marchés, emploi ou activités informelles, manche), réduction des échanges amicaux ou familiaux contribuant à la solidarité. Les collectifs associatifs, habituellement très présents auprès de certains ménages et assumant un rôle de relais auprès des partenaires sociaux et institutionnels, ont gardé un lien actif par téléphone mais ne pouvaient plus être physiquement auprès des publics. De plus, alors que les stratégies de subsistances impliquent de nombreux déplacements quotidiens, la réglementation stricte des déplacements a fait peser une pression forte sur les personnes sans-abris ou en habitat précaire.

Les lieux d'habitat très précaire (bidonvilles, certains squat ou lieux non destinés à l'habitation, ...) révèlent la vulnérabilité de leurs occupants de par leur précarité socio-économique ou leurs conditions de vie. Ces lieux de vie, déjà impropres à l'habitation en temps ordinaire, sont de fait incompatibles avec les injonctions sanitaires liées au COVID.

C'est notamment le cas des lieux sans ramassage des déchets, sans eau courante, sans installation dédiée aux toilettes et sans système d'assainissement des eaux usées. C'est aussi le cas des occupations ne permettant pas d'éviter une trop grande promiscuité et où l'accès à l'intimité nécessaire à l'hygiène personnelle est complexe (bidonvilles, voitures, tentes, etc.).

Poursuivre un accompagnement socio-juridique adapté malgré la distance

Face à ces constats, l'Alpil a fait le choix de poursuivre et adapter son activité afin de soutenir les ménages déjà accompagnés et de répondre à de nouvelles sollicitations de personnes en difficulté. Pour cela, l'activité a dû être recomposée dans plusieurs directions.

Adapter nos modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes

Dans un premier temps, des permanences téléphoniques ont été multipliées afin de rester disponible pour les ménages déjà connus et accessibles aux nouveaux ménages et aux professionnels. Ainsi, pendant le premier confinement, du 16 mars au 18 mai 2020, nous avons répondu à près de 350 sollicitations via l'accueil téléphonique et la boîte mail de l'Alpil. Plus d'un tiers provenait de nouveaux contacts (100) ou de partenaires (40).

Avec les ménages qui nous sollicitaient pour la première fois et ceux déjà connus, le travail d'accompagnement a pu être maintenu à distance, par téléphone et par voie dématérialisée. Dans certaines situations, il s'est intensifié pour soutenir les personnes dans leurs démarches et parfois dans leur quotidien (personnes en souffrance psychique, isolées et en situation d'incurie).

Nous avons adapté nos méthodes d'accompagnement aux besoins des personnes mais aussi aux évolutions des modalités de travail des administrations, des services sociaux et des bailleurs afin de préserver notre posture d'intermédiaire et de limiter les situations de non-recours.

Dès la fin du premier confinement, nous avons ré-ouvert nos lieux d'accueil, en nous adaptant aux nouvelles normes sanitaires. Nous avons ainsi pu reprendre des premiers accueils en présentiels, forme plus adaptée à certains publics. Les permanences téléphoniques ont été maintenues en parallèle, afin de rester accessibles aux personnes vulnérables et/ou ne pouvant se rendre sur notre lieu d'accueil pour diverses autres raisons (familiales, professionnelles, de localisation).

Une équipe resserrée a accordé une attention particulière aux ménages menacés d'expulsion locative, en lien avec les partenaires du dispositif APPEL. Des orientations ont pu être réalisées vers les professionnels du droit notamment.



Renforcer et développer nos actions auprès des personnes en habitat précaire

Dès le premier confinement, l'Alpil a assuré la coordination du réseau Habitat Précaire, réalisé des maraudes dans les lieux de sans-abrisme (squat et bidonvilles) et distribué des produits alimentaires et des produits d'hygiène dans ces mêmes lieux. Le travail d'information et d'accompagnement socio-juridique a été maintenu grâce à de nombreuses visites sur site et à la reprise des permanences physiques dès que cela a été possible. Des liens forts ont été développés avec les pouvoirs publics et les acteurs de l'action sociale, médico-sociale et du logement. Nous avons également soutenu les partenaires pour faciliter leur appropriation de l'activité juridique et réglementaire, dense en cette période de crise sanitaire.

Assurer une veille juridique soutenue et décryptée

Le travail juridique a été essentiel pendant toute cette période car l'année 2020 a connu de fortes évolutions législatives et réglementaires. Une veille juridique régulière et précise a été conduite afin de suivre, récolter, analyser, décrypter les lois, ordonnances, décrets et arrêtés qui sont venus modifier des textes juridiques déjà complexes. Cela a été l'occasion de revoir les bases juridiques des thématiques rencontrées à l'Alpil et d'apporter les nouveautés liées à la crise sanitaire. Ce travail a été indispensable en interne et pour les partenaires. Il a permis de délivrer aux ménages une information fiable en temps réel, dans un contexte où beaucoup de procédures ont été suspendues ou révisées et alors que peu de lieux ressources étaient accessibles.

Nous avons veillé à rester joignables par mail ou par téléphone pour répondre à des sollicitations mais nous avons aussi été proactifs en produisant et diffusant des notes auprès des avocats de notre réseau ou d'autres partenaires. Ces notes ont porté notamment sur les thématiques des congés locatifs, des recours DALO, et de la prévention des expulsions.

Le travail réalisé pendant le confinement a également été utilisé dans le cadre des temps d'échanges juridiques à disposition des partenaires et qui ont pu reprendre depuis, en visioconférence.

Pendant le confinement, plusieurs ménages nous ont contacté après avoir reçu un congé de la part de leur propriétaire, demandant si la crise sanitaire n'avait pas suspendu la possibilité pour un bailleur de délivrer un congé à son locataire. Non seulement les propriétaires en avaient toujours le droit, mais ils ont obtenu des délais supplémentaires pour le délivrer, au-delà de la date légale, tout en maintenant le délai de préavis aux locataires (3 mois pour les logements meublés et 6 mois pour les logements vides). Les dispositions des ordonnances prévoyant des reports de délais pour la réalisation de certains actes, impliquent une vigilance accrue en 2020 et 2021, notamment sur la validité des congés locatifs.



II. L'urgence d'agir : une priorité à la satisfaction des besoins élémentaires

L'Alpil s'implique dans la mobilisation générale des acteurs de l'urgence sociale du territoire lyonnais

Les acteurs de l'urgence sociale se sont mobilisés dès le mois de mars afin d'anticiper l'impact des mesures du confinement sur les personnes en grande précarité de la Métropole de Lyon. Le réseau associatif a immédiatement alerté sur les conséquences de la fermeture soudaine et inattendue des services qui leur étaient destinés : services d'action sociale et de proximité, accueils de jour, fontaines, toilettes publiques, et surtout lieux de distribution alimentaire.

Dès les premiers jours du confinement, les personnes ont manifesté le besoin d'une aide directe portant sur l'alimentation. Bien qu'apparemment éloignées de nos missions d'accès aux droits liés à l'habitat, nous pensons que les actions entreprises pendant la période de crise sanitaire et visant à répondre à cette urgence s'inscrivent pleinement dans notre projet associatif pour un accès aux droits fondamentaux.

Début avril, la Fondation Abbé Pierre puis la DIHAL ont mis à disposition des chèques services. L'Alpil en a assuré la distribution auprès des ménages en grande difficulté rencontrés par le biais de la Maison de l'Habitat ou via ses autres missions comme la lutte contre le sans-abrisme. Une partie de ces chèques a été déposée aux domiciles des personnes accompagnées, une autre a été remise aux familles dans le cadre de maraudes au sein des squats et bidonvilles du territoire de Villeurbanne. Enfin, une troisième partie de ces chèques services a été mise à disposition et distribuée par des structures partenaires en lien avec d'autres publics (Cabiria, CCAS ville de Lyon, Secours Populaire, ...). Au total et jusqu'en octobre 2020, l'Alpil a assuré la distribution de 22 845 tickets services, pour une valeur de 89 090€.

Le partenariat conventionné entre le CCAS de la ville de Villeurbanne et l'Alpil, préexistant à la crise sanitaire, a permis de construire depuis 2018 une connaissance approfondie des lieux de vie précaires et des familles en situation de sans-abrisme sur le territoire villeurbannais. La qualité de ce travail partenarial nous a permis de réagir rapidement face aux nouveaux besoins créés par la crise sanitaire. Des maraudes et des distributions de produits de première nécessité ont pu se mettre en place dès le mois d'avril sur les lieux d'habitat très précaires déjà connus. Aux côtés du CCAS de Villeurbanne, de la Fondation Abbé Pierre et de l'association Babage'Rue, l'Alpil a coordonné ces maraudes de distribution hebdomadaires à destination des personnes sans domicile vivant en squats, bidonvilles, véhicules et espace public. Ces maraudes conjointes ont visé l'accès immédiat et gratuit à des biens de première nécessité : alimentation, produits d'hygiène personnelle et produits d'entretien, signant un partenariat réussi et original entre associations professionnelles, bénévoles, et collectivités.

A la lumière d'une crise sanitaire, la satisfaction des besoins fondamentaux en habitat précaire : se nourrir, se laver, laver son linge et son espace de vie en vivant en squats, bidonvilles ou au sein de l'espace public

L'accès au savon en grande quantité ou à des mouchoirs, produits recommandés par les campagnes de santé publique, a fait l'objet d'alertes par les acteurs de l'urgence mais leur approvisionnement a manqué dans le département du Rhône. L'action du CCAS de Villeurbanne a permis de pallier à ce déficit pour les habitants des sites informels de la commune.

La distribution de kits d'hygiène familiaux a été extrêmement appréciée et plébiscitée par les personnes. De semaines en semaines à la suite de la première distribution, nous avons observé une amélioration physique et psychologique des personnes. Les produits spécifiques et onéreux (shampooing, serviettes hygiéniques, couches pour bébés), bien qu'étant des produits de première nécessité pour une hygiène corporelle minimale, sont rarement accessibles gratuitement aux personnes en grande précarité et ce manque affecte prioritairement les femmes.

Des kits de nettoyage (produits de nettoyage des sols et surfaces, lessive, éponges et sacs poubelles) ont été ajoutés aux distributions suite à des sollicitations des personnes qui souhaitent entretenir leur linge et leur lieu de vie. Les demandes de produits de désinfection et d'hygiène nous ont fait prendre conscience de l'impensé qu'ils constituaient. Nous avons pu constater au quotidien durant cette période combien cet accès était crucial, et trop souvent oublié des politiques publiques liées à l'urgence sociale. Malgré la précarité d'un habitat, il est primordial pour les personnes de l'entretenir du mieux possible.

Mise en œuvre d'un fond d'urgence loyer en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre

La crise sanitaire s'est accompagnée de campagne de collecte auprès de particuliers par la Fondation Abbé Pierre, qui a souhaité consacrer une part de ces dons à la constitution d'un Fonds d'urgence Prévention des impayés.

En juillet 2020, une convention entre la Fondation et l'Alpil a été mise en place visant à venir en soutien à des ménages en difficulté de règlement de leurs loyers et/ou charges de logement en sortie de confinement et sur une période de 3 mois

Un premier repérage de situations connues et accompagnées par l'association Alpil a mis en évidence trois profils de besoins :

- > Des ménages sans ressource ou avec des revenus informels logés sur des parcs ALT (allocation logement temporaire) qui ne peuvent prétendre à aucune aide de droit commun ;
- > Des ménages en parc privé ou parc social dont les difficultés conjoncturelles sont liées au COVID ou dont les difficultés antérieures ont été accentuées par la crise sanitaire ;
- > Des ménages en logement trop cher au sein du parc privé et en lien avec le projet de prévention des expulsions porté par l'Alpil dans le cadre de l'AMI Logement d'abord sur le territoire de la Métropole.

En 2020, l'Alpil a repéré et travaillé sur 50 situations et 35 d'entre elles ont été effectivement soutenues par un règlement partiel ou total du loyer ou de charges annexes, versé au bailleur.

L'aide apportée par le fonds d'urgence a été pensée en articulation avec les dispositifs classiques de droit commun ou spécifiques à la crise sanitaire (Fond d'urgence Métropole des impayées de loyers et des charges, Aide financière d'Action Logement, ...). La cohérence d'ensemble des aides apportées repose sur une mise en œuvre du projet, élaboré avec chacun des ménages, en fonction de ses dynamiques propres. Chaque situation a été évaluée spécifiquement, dans un cadre constant, porté par un regard extérieur.



Pour certains ménages, l'aide a été pensée comme un temps de respiration budgétaire, pour d'autres, un temps de re-mobilisation dans le règlement d'un loyer ou d'une dette. Dans d'autres situations encore, où il était important de ne pas déséquilibrer les habitudes de règlement et la relation bailleur/locataire, elle est intervenue sur d'autres dépenses liées à l'habitat, ou en substitution d'une absence complète de ressources.

Dans certains cas, la souplesse dans la mise en œuvre du projet a permis d'enclencher un soutien immédiat pour stabiliser la situation avant d'envisager un « plan d'action » en lien avec le bailleur et à plus long terme.

Tous les ménages aidés ont pu se maintenir dans les lieux avec une situation locative stabilisée sinon moins fragile.

Mme M perçoit une retraite de 1000€. Suite à son divorce elle s'est relogée dans un appartement du parc privé, au prix du marché (460€ de loyer, soit 46% de taux d'effort), mais en rez de chaussée et énergivore. Jusqu'à ces derniers mois, elle occupait un emploi à temps partiel pour être en mesure d'assumer ses charges. Courant 2019, elle rencontre un problème de santé grave et ne peut plus travailler. Elle n'a pas droit aux aides au logement du fait de ses ressources en 2018 et avec sa seule retraite elle n'aurait dans tous les cas que très peu de droits. Elle a toujours assumé ses obligations et l'idée de devoir constituer une dette de loyer pour pouvoir bénéficier d'une aide financière lui est insupportable. Elle est en demande de logement social depuis juin 2016 mais n'a jamais eu de proposition. Nous l'aidons à instruire un recours DALO (droit au logement opposable) et nous mobilisons le fonds FAP pour une prise en charge partielle du loyer pendant l'été. Nous préparons la situation pour l'inscrire dans le dispositif logement d'abord prévention des expulsions permettant la poursuite d'une aide à la quittance jusqu'à la décision, puis le relogement dans le cadre du DALO.

Mme B est seule avec 4 enfants à charge. Seul le dernier des enfants est pris en compte par la CAF pour le calcul des allocations familiales et des aides au logement. Depuis juin 2017, la famille est sous-locataire d'une association dans un appartement en ALT (allocation logement temporaire). Madame alterne périodes de chômage et périodes d'activité avec des emplois précaires, le plus souvent à temps partiel dans l'hôtellerie, le ménage ou l'aide à la personne. Tous ces secteurs d'activité sont mis à mal durant le premier confinement et les mois qui ont suivi. La situation administrative des 3 enfants aînés reste précaire depuis près de 2 ans.

Depuis mars 2020, la famille est en grandes difficultés financières. Madame a continué des règlements sur ses loyers courants mais n'a pas pu en assumer la totalité. Le plan d'action vise à solder l'arriéré de loyer en 6 mois et à soutenir financièrement le règlement de la redevance mensuelle jusqu'à décembre pour permettre de desserrer temporairement les contraintes financières et de redémarrer l'année sur des bases saines.



III. L'inscription à l'agenda politique de la question des conditions de vie en habitat précaire

La prise de conscience collective des enjeux de santé pour les habitants de lieux de vie informels et précaires

Pour prévenir le risque épidémique sur les lieux de vie très précaires, une équipe médico-sociale de l'hôpital Saint-Luc Saint-Joseph a été mandatée par l'Agence Régionale de Santé pour aller à la rencontre des habitants de squats et bidonvilles. Le rôle principal de l'équipe sanitaire mobile était de détecter de possibles contaminations au virus covid-19. L'Alpil s'est positionnée immédiatement en soutien à cette action, mettant à disposition sa connaissance de la localisation des lieux et les contacts d'habitants afin de faciliter le lien entre l'équipe sanitaire et les personnes concernées. Plusieurs visites conjointes ont créé un rapprochement pertinent avec les acteurs de santé. Les enjeux de l'accès et du recours aux soins des personnes en grande précarité, mais aussi l'incidence indéniable des conditions de vie sur l'état de santé des personnes, ont été des constats partagés. La mission initiale est devenue, au contact des réalités de terrain, une mission de raccrochage des publics au système de santé et d'alerte quant aux vulnérabilités incompatibles avec les conditions de vie présentes sur certains lieux.

Les constats posés par l'équipe mobile de l'hôpital Saint-Luc Saint-Joseph ont donné lieu fin 2020 à un renforcement des moyens financiers de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé de l'hôpital (PASS), fléchés sur une action renforcée d'aller-vers sur les lieux d'habitat précaire.

Les liens multiples qui sont à nouer dans l'articulation des enjeux « santé – habitat » par les acteurs au contact de la grande précarité sont une piste à retenir de l'année 2020.

Une attention politique portée aux enjeux du sans-abrisme

L'annonce du confinement a donné lieu à une mobilisation rapide des services de l'Etat. Dès le 23 mars 2020, la Direction Département de la Cohésion Sociale a lancé le pilotage de réunions de coordination de l'ensemble des acteurs concernés par les situations de squats et de bidonvilles et impliqués auprès des habitants de sites informels. Chaque semaine se réunissaient services de l'Etat, des collectivités et acteurs de terrains, avec pour objectif de coordonner les interventions, croiser les informations relatives aux lieux de vie précaires et de recenser les besoins (eau et assainissement, hygiène, alimentaire, déchets).

Nous y avons contribué avec l'apport d'éléments factuels issus de la connaissance du terrain : durant cette période, l'Alpil a maintenu sa présence par le biais de maraudes sur les squats et bidonvilles et a renforcé ses liens partenariaux avec les acteurs associatifs et citoyens ayant maintenu leurs interventions sur les lieux de vie. Par le biais de ces réseaux, nous avons relayé activement les informations apportées par la DDCS aux acteurs citoyens d'aide alimentaire, moins présents dans les échanges institutionnels.

Le travail de coordination mené par les services de l'Etat a permis une mise en lien partenariale inédite d'acteurs divers autour d'objectifs communs. Ces rencontres, incluant aussi bien les associations qu'un nombre conséquent de responsables de communes, ont permis de faire remonter directement les situations problématiques et de poursuivre ensuite le travail opérationnel de façon bilatérale en dialoguant directement avec les services municipaux concernés. A titre d'exemple, le lien établi avec la ville de Feyzin et l'implication de cette commune sur les enjeux des squats et bidonvilles ont été particulièrement constructifs et ont engendré des actions conjointes aux effets immédiats pour les personnes concernées.

Le lien avec les services de la Métropole, notamment sur la problématique de l'accès à l'eau et du ramassage des déchets, a aussi été novateur. Les alertes portées durant la crise sanitaire ont permis un raccordement à l'eau de la plupart des sites, grâce à l'action des services techniques des collectivités compétentes.

Pour l'Alpil, le travail effectué de la mi-mars à l'été 2020 s'est donc construit en articulation avec divers partenaires et à différents niveaux d'interventions, de la cellule de crise DDCS au maintien du travail d'accompagnement des ménages sur le terrain. Cela a permis d'amorcer des partenariats réactifs entre collectivités et partenaires associatifs, puis d'effectuer un suivi effectif en repérant rapidement les « décrochages » entre décisions prises en cellule de crise et effets sur le terrain.

Le dialogue dans l'espace ouvert par les services de l'Etat autour de ces questions très concrètes a permis l'amélioration certaine des conditions de vie des personnes sans abri et une meilleure interconnaissance des acteurs. Cette coordination s'est maintenue au-delà de la période de crise en sortant d'un axe exclusivement sanitaire, et marque une avancée positive obtenue sur l'année 2020.

En 2020, une mobilisation exceptionnelle de places d'hébergement mises à disposition dans des délais courts a permis à un grand nombre de ménages sans-abris d'accéder à une solution d'hébergement. Au sortir du premier confinement, la politique de « zéro remise à la rue » réaffirmée par les services de l'État compétents en matière d'hébergement d'urgence et d'insertion a anticipé une rupture brutale de l'effort d'hébergement. Les effets de l'après crise ont pu être limités par un effort multi partenarial basé sur l'accès au logement par la mobilisation des bailleurs sociaux et partenaires logement, ainsi qu'en articulation avec le plan de renfort hivernal mis en place par la Maison de la Veille Sociale et les acteurs du secteur de l'hébergement.



CONCLUSION

Cette année 2020 a été marquée par un effort collectif sans précédent. L'Alpil a su faire preuve de souplesse et de réactivité et l'équipe s'est fortement mobilisée afin de poursuivre son travail d'information et d'accompagnement socio-juridique des ménages les plus en difficulté.

Grâce à sa connaissance fine du terrain, l'association a également su contribuer au repérage des besoins et mettre en place dans des délais courts de nouvelles réponses adaptées, en cette période de crise sanitaire. Le spectre des partenaires s'est élargi et renforcé. Grâce à un travail d'aller-vers, les ménages les plus en difficultés ont été soutenus à divers niveaux.

Grâce à notre outillage existant ou complété lors du confinement, l'équipe s'est attachée à maintenir des liens, le plus souvent dématérialisés, avec les personnes accompagnées les plus vulnérables et à poursuivre l'accueil de nouvelles demandes. En sortie de confinement, il nous a néanmoins paru indispensable de remettre en place dans les meilleurs délais un accueil présentiel qui respecte les consignes gouvernementales afin de palier aux limites de la communication dématérialisée (difficultés de compréhension fine de l'état de la situation des personnes, du contexte de l'offre)

Si le travail à distance peut offrir des outils complémentaires et ponctuels, il ne peut remplacer dans nos métiers, la rencontre effective et la communication directe avec les personnes.

Enfin, il nous semble qu'il conviendra de rester extrêmement vigilants et actifs en 2021, en lien avec les partenaires du droit et du secteur social, afin d'appréhender collectivement une sortie de ce régime d'exception, en préservant les avancées et les points positifs qui ont vu le jour durant cette période de crise.

Les Actions de l'Alpil

Fiches Thématiques

La Maison de l'Habitat	17
L'accompagnement des ménages en logement temporaire	18
Dispositif APPEL de prévention des expulsions locatives	19
Portage dans les dispositifs et accompagnement au recours en droit	20
Mission de lutte contre le sans abris	21
Intervention auprès de publics sans abri à Villeurbanne	22
Prise en charge des situations d'incurie et d'accumulation compulsive dans l'habitat	23
Dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne et indécent	24
Programmes d'intérêt général habitat Indigne et habitat dégradé à Lyon	25
Copropriété Saint-André à Villeurbanne	26
Les projets Logement d'abord	27
Fonction accès aux droits. Renforcement des moyens en droit lieu	28
Fonction lieu ressource, lieu d'échange et de formation à destination des acteurs	29
Travail au sein des réseaux et contribution aux instances	30
L'Alpil en pratique - Services et Modalités d'accueil	31

La Maison de l'Habitat

Accueil des personnes en difficultés de logement ou d'hébergement

Lieu ressource pour les intervenants sociaux



Financement

Métropole de Lyon, Ville de Lyon, CAF du Rhône, Fondation Abbé Pierre

Partenariat

Acteurs de l'action sociale, de l'habitat et du logement ou de l'hébergement, du droit et de la justice, acteurs associatifs, élus et services

Contact
alpil@habiter.org

L'action en chiffres

2 857 ménages reçus : plus de **7 900** personnes concernées.

1 645 nouveaux contacts

Plus de **200** sollicitations par des intervenants sociaux

36% des ménages ont eu une réponse au problème exposé avec **10%** de relogements ou maintiens

56,5% de ménages avec enfants et **37,4%** d'isolés

45% de locataires dont plus de la moitié dans le parc social mais aussi **39%** de ménages sans abri

50% de revenus de transfert mais aussi **39%** de revenus d'activité

80% de problématiques relevant de l'accès au logement

19% relèvent réglementairement d'un accès à l'hébergement

Les principes et actions conduites

Lieu d'accueil ouvert à tous publics, la Maison de l'habitat a poursuivi son travail d'information, orientation et soutien dans l'accès aux droits, sur les questions liées au logement, à l'hébergement et à l'ensemble des rapports locatifs.

Vigilance sur les situations les plus fragiles, veille sur les risques de pratiques discriminantes et en 2020, distribution de tickets services et mise en place d'un fond d'urgence loyer en partenariat avec la FAP.

Saisine des dispositifs de droit commun et portage des situations dans le cadre des dispositifs partenariaux.

Lieu ressource pour les acteurs du logement et de l'action sociale.

Fonction observatoire et expertise sur les problématiques de mal logement venant en appui aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques du logement ou de l'hébergement.

Le travail d'accompagnement

815 ménages ont bénéficié d'un suivi régulier dans le cadre ou non d'un accompagnement contractualisé

438 ménages en file active, labellisés ACIA, ACIA MVS, ILHA ou SYPLO

74 mesures ASLL conduites dont 48 initiées en 2020

9 mesures FNAVDL dont 6 initiées en 2020

69 accompagnements en IML sur le parc Entre2Toits avec 13 sorties dans l'année

Un travail en réseau qui s'appuie sur les dispositifs opérationnels et sur le droit

Participation aux groupes de travail des ILHA sur les arrondissements de Lyon et participation aux travaux en vue de l'évolution du règlement intérieur.

Soutien dans l'accès aux droits et accompagnement aux recours amiables ou contentieux, en lien avec les acteurs du droit.

Perspectives et enjeux

Conserver la posture particulière d'un accueil déconnecté d'un enjeu d'attribution d'une offre pour rester ouvert à toutes problématiques.

Positionnement comme lieu d'accueil de niveau 3 dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social de la Métropole et poursuite du travail de définition des attendus de cet accueil et de clarification des modalités de partenariats entre les acteurs et les différents niveaux d'accueil.

Label Point d'accès au droit accordé par le CDAD du Rhône.

L'accompagnement des ménages en logement temporaire



Financement
Etat DDCS, Métropole de Lyon,
Fondation de France

Partenariat
Acteurs de l'action sociale, de l'habitat
et du logement ou de l'hébergement,
du droit et de la justice, associations

Contact
alpil@habiter.org

L'action en chiffres

251 ménages accompagnés en logement temporaires gérés par E2T ou France Horizon.

5 ménages accompagnés dans le cadre du logement d'abord sur des parcs mis à disposition par des collectivités et gérés par l'Alpil

30 entrées sur le parc et **9** mutations

39 sorties dont **31** relogements dans le parc social

> **65** accompagnements en IML

> **96** accompagnements en ALT

> **32** baux glissants accompagnés dont **6** dans le cadre du FNAVDL

> **61** accompagnements dans d'autres dispositifs : sous location en diffus, résidence sociale ou maison relai

Les principes et actions conduites

Un soutien à l'installation dans le logement et sur le quartier, l'accès aux droits, la prise en charge des problématiques susceptibles de faire obstacle au relogement, la coordination avec l'association bailleur pendant la période de logement temporaire.

L'inscription dans les dispositifs et l'accompagnement vers le relogement définitif

Un travail renforcé auprès des ménages installés depuis plus de 2 ans sur les parcs temporaires, notamment en ALT : poursuite du travail initié avec le soutien financier de la DDCS en 2019 et sans reconduite du financement en 2020.

Poursuite de l'expérimentation de la location choisie

S'appuie sur les offres de logement mises à disposition par les bailleurs dans le cadre de l'Accord Collectif animé par la MVS (environ 360 offres ouvertes et 190 offres directes (SIAL, Action Logement principalement).

Un outil de diffusion des offres mises à disposition, financé par la Fondation de France : **Projet récompensé Lauriers 2019.**

S'appuie sur les offres de logement mises à disposition par les bailleurs dans le cadre de l'Accord Collectif animé par la MVS (environ 360 offres ouvertes et 190 offres directes (SIAL, Action Logement principalement)

Une posture de conseil, de soutien à la décision et un accompagnement au moment de l'accès.

Un travail en réseau qui s'appuie sur les dispositifs opérationnels et sur le droit

Accord Collectif Intercommunal des Attributions au sein de la MVS : portage de 64 situations dont 26 nouvelles entrées en 2020

26 ménages relogés dont 2 en évitement de l'hébergement. 18 ménages relogés sur leurs communes de prédilection

Commission Insertion de la Maison de la Veille sociale en alternance avec le CLLAJ et E2T

Commission baux glissants bloqués

Saisine de l'ensemble des dispositifs de soutien à l'accès au logement : FSL accès, ...

Perspectives et enjeux

Poursuite de la dynamique de la location choisie et du travail partenarial pour la prise en compte des besoins particuliers, en conformité avec les principes du logement d'abord

Mise en œuvre de notre projet retenu dans le cadre de l'appel à projet FNAVDL « 0 remises à la rue »

Dispositif APPEL de prévention des expulsions locatives



Financement
Etat (DRDJSCS)
et Métropole de Lyon :
animation, coordination, mise à
disposition de travailleurs sociaux
CDAD du Rhône : rémunération des
avocats
CAF du Rhône : mise à disposition des
travailleurs sociaux et accès par une
ligne directe au service prestations

Partenariat
Barreau de Lyon, Barreau de
Villefranche sur Saône, CAF du
Rhône, Métropole de Lyon,
AVDL, CLLAJ Lyon

Contact

dalila.boukacem@habiter.org
annececile.pollet@habiter.org

L'action en chiffres

263 consultations, au cours de **50 permanences**, dispensées dans les **3 tribunaux du département (TGI de Lyon, TI de Villeurbanne, TGI de Villefranche sur Saône)**

89,4% de locataires dont **56%** dans le parc privé et **44%** dans le parc public

71% de situations d'impayés de loyer

53% sont des familles dont **23%** de familles monoparentales ; **36%** sont des personnes seules

36% de salariés (données stable) et **25%** de ressources principales constituées du RSA, des prestations familiales ou de l'AAH

73% des ménages consultent en amont de l'assignation

Principes d'actions et de fonctionnement

Renforcer les passerelles entre les acteurs de la justice et de l'intervention sociale dans un objectif de prévention

La Permanence APPEL est un outil de mobilisation dans une **approche décloisonnée et globale** associant les magistrats, les associations d'insertion par le logement et les services sociaux.

Un accueil **hebdomadaire** à Lyon et Villeurbanne, **mensuel** à Villefranche sur Saône, de toute personne menacée d'expulsion locative ou craignant de l'être du fait d'un impayé, d'un congé, d'un conflit avec son bailleur.

Un accueil sans rendez-vous et gratuit, assuré conjointement par un avocat, un travailleur social de la CAF du Rhône et de la Métropole de Lyon, un conseiller logement de l'Alpil, du CLLAJ Lyon ou de l'AVDL, permettant un croisement de regards et de compétences sur chaque situation.

Une adaptation du dispositif APPEL dans un contexte particulier

Malgré les événements de 2020 (mouvement de grève des avocats, crise sanitaire et conditions de reprise des permanences selon les tribunaux judiciaires), l'activité a pu se poursuivre avec le concours de l'ensemble des partenaires d'APPEL :

> Les associations d'insertion par le logement ont, par leurs lieux d'accueils, maintenus une activité en matière de prévention des expulsions locatives.

> Les orientations de ménages vers les avocats d'APPEL se sont poursuivies (y compris pendant le mouvement de grève des avocats) afin que les personnes puissent bénéficier d'un renvoi de leur audience (pendant la grève) et d'être assistés.

> Sur sollicitation des partenaires notamment les travailleurs sociaux, l'Alpil a assuré une mise en relation de ménages assignés avec les avocats d'APPEL.

> Travail d'analyse (par les juristes de l'Alpil) et de communication aux partenaires opérationnels d'APPEL de l'ordonnance du 25 mars 2020

Evolutions et perspectives

Dans un contexte de reprise des expulsions locatives, renforcer l'accompagnement socio-juridique à la suite de la permanence APPEL lorsque les situations le nécessitent.

Renforcer l'information relative aux nouveaux dispositifs mis en place en matière de prévention des expulsions locatives pour une meilleure coordination autour des situations (diagnostics sociaux et financiers, Logement d'Abord, équipes mobiles, Fonds Impayés Métropole...)

Portage dans les dispositifs et accompagnement au recours en droit



Financement
Action de la Maison de L'Habitat

Partenaires

Acteurs de l'action sociale, de l'habitat et du logement ou de l'hébergement, du droit et de la justice, acteurs associatifs, services de l'Etat et des collectivités

Contact
alpil@habiter.org

Accompagnement des recours DALO

En 2020, seuls **9** ateliers DALO ont été animés avec **33** participants

214 ménages accompagnés dans la formation d'un recours devant la Commission de médiation

> **122** recours logement

> **92** recours hébergement

Principes et enjeux

Le contexte sanitaire nous a obligé à suspendre l'activité de l'atelier collectif DALO depuis Mars 2020, mais le travail s'est poursuivi individuellement y compris pendant les périodes de confinement

Cet accompagnement dans l'accès au droit se conduit avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre et de la Métropole dans un objectif de lutte contre le non recours.

Il s'agit d'informer sur le droit et ses modalités de mise en œuvre, d'aider au choix d'une stratégie pertinente, de soutenir concrètement les personnes dans la formation de leur recours et de rester disponible et en veille, tout au long de la procédure amiable ou contentieuse, jusqu'au relogement.

Nous restons également disponibles aux demandes du secrétariat de la COMED pour éclairer et actualiser la situation ou aider à la transmission des pièces complémentaires demandées.

L'expertise de l'Alpil est aussi une ressource pour les partenaires qui accompagnent des recours ou orientent les personnes pour la formation de leur recours amiable ou contentieux.

L'atelier connaissance du Parc Social

Seulement **6** ateliers en 2020, pour **13** ménages

Temps collectif d'information, d'échanges et d'aide à la décision pour des demandeurs de logement social en début de démarche, qui a dû être suspendu mi- mars 2020.

Poursuite d'un travail individuel avec les demandeurs de logement, y compris les ménages sortant de logements temporaires et labellisés dans l'accord collectif MVS

Portage des situations dans les dispositifs de l'ACIA Métropole

419 situations en file active, suivies dans le cadre de l'ACIA, les ILHA ou le SYPLO

75 relogements repérés en 2020

Un atelier hors les murs en partenariat avec le CCAS de Rillieux

1 session co-animée avec la référente logement du CCAS, à destination des habitants de la commune.

Présentation du contexte et des modalités d'accès au logement social, des dispositifs de priorisation et des démarches à réaliser en fonction de chaque situation.

Préparation de l'année 2021, avec :

> 11 ateliers programmés

> Elaboration d'un nouveau module présentant les étapes et les démarches au moment de l'entrée dans le logement

Mission de lutte contre le sans abris

Veille et intervention sur les publics en habitat précaire, squats, bidonvilles et en situation de sans-abrisme sur la Métropole de Lyon



Financement
Fondation Abbé Pierre, Etat, Ville de Villeurbanne, Métropole de Lyon

Partenariat
MVS, CCAS, avocats, collectifs de soutien aux personnes sans-abris, DRJSCS, associations d'accès aux droits fondamentaux et à l'emploi, PASS SJSL, DIHAL

Contact : sansabrisme@habiter.org
Equipe : Sarah Folléas / Florie Gaillard
Marion Pécout / Vincent Houeix

L'action en chiffres

18 permanences, 113 sorties sur site, 70 adresses visités

206 nouveaux contacts, 292 ménages reçus (permanences fixes et mobiles)

117 accès à une solution de logement ou d'hébergement soit 33% des situations.

Les principales actions conduites en 2020

Permanences dédiées fixes et mobiles et visites systématiques des sites d'habitat précaire pour accompagner ces publics vers les dispositifs de droit commun.

Coordination du Réseau Habitat Précaire et soutien à la mise en place de la maraude mixte Métropole dans le cadre du Plan Pauvreté.

Mise à disposition et intensification du travail de repérage des besoins et coordination du Réseau Habitat Précaire pour organiser, en lien étroit avec nos partenaires institutionnels, les réponses aux besoins de première nécessité des publics en habitat précaire liés à la crise sanitaire : soutien à l'Equipe Sanitaire Mobile, information sur les besoins alimentaires et sanitaires, etc.

Action de médiation et d'information auprès des initiatives citoyennes liées au sans-abrisme (collectifs).

Le travail conduit auprès des personnes

Une information généraliste sur les circuits d'accès au logement et à l'hébergement

83 diagnostics MVS ont été réalisés lors des permanences d'accès au droit fixes et mobiles.

Un travail d'information et d'accompagnement spécifique articulant droit au logement et droit des étrangers à destination des publics extracommunautaires implantés à Vaulx-en-Velin.

Médiation et liens avec les partenaires sur les problématiques connexes au logement (MDM, CAF, etc...)

La mobilisation du partenariat

Comité de suivi bidonvilles, sanitation et maraude mixtes de la DIHAL, et membre de Romeurope.

Réseau Habitat Précaire (Plan Pauvreté) : DRJSCS et cellules de coordination, Métropole (Maraude mixte, services sociaux, services techniques), CLASSES, Médecin du Monde, PASS Saint-Jo Saint Luc, Croix Rouge, Alynéa, etc.).

Groupe de travail scolarisation ville de Lyon.

Perspectives et enjeux

Soutien aux services de la Métropole pour asseoir plus largement l'action de la Maraude Mixte

Mise en place du Plan de résorption des bidonvilles sous pilotage de la DRJSCS et des partenaires associatifs de terrain

Développement d'une action de médiation technique avec les acteurs publics pour l'amélioration des conditions de vie des personnes.

Détection des problématiques émergentes

Intervention auprès de publics sans abri à Villeurbanne

Veille sociale concernant les familles sans-abri à Villeurbanne



Financement
Ville de Villeurbanne,
Association Solidarité Espérance

Partenariat
CCAS Villeurbanne, Jamais sans toit,
Comité Feyssine, Paroisse Sainte
Famille, Bains Douches FNDSA,
CLASSES, Médecins du Monde

Contact
florie.gaillard@habiter.org
sandrine.hamon@habiter.org

Le dispositif de “veille sociale / sans abrisme” à Villeurbanne

L'ALPIL mène une action de veille continue sur les lieux du mal-logement à l'échelle de la commune de Villeurbanne afin de disposer d'une connaissance fine et actualisée de la situation des ménages en errance. Une veille technique liée à l'accès aux droits fondamentaux des occupants en habitat précaire a émergé en 2020, marquée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans une démarche d'améliorations des conditions de vie en squats/ bidonvilles. Les actions conduites sont :

- > Veille sociale : repérage des ménages sans abris - Allers vers / visites de sites - orientation sur les dispositifs de droit commun ou la permanence d'accès aux droits de l'ALPIL.
- > Diagnostics de site d'habitat précaire en appui à la réflexion institutionnelle
- > Participation à la réflexion sur la question de l'amélioration de l'habitat.
- > Coordination et partenariat - implication dans le projet Une Ecole un Toit Des Droits (ETDD)

Les principales actions conduites en 2020

130 familles repérées, soit 560 personnes dont 308 enfants mineurs en situations de sans abrisme.

61 familles ont accédé à une solution de logement ou d'hébergement.

20 sites d'habitat précaire visités, pour **43 visites**.

Sur la période de crise sanitaire : environ **3000 kits** d'hygiène distribués aux familles sans ressources et + de **11 000 chèques services** (FAP ou DIHAL).

Montage d'une action pluri-partenaire exceptionnelle durant la période de crise sanitaire

A partir du 9 avril 2020 et dans le contexte de crise sanitaire ; le CCAS de Villeurbanne, l'ALPIL, et l'association Bagage' Rue ont mis en place avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre des **maraudes de distribution hebdomadaires sur les lieux d'habitat des personnes sans domicile** de la commune de Villeurbanne : squats, bidonvilles, véhicules, espace public...

Ces maraudes conjointes sont allées pendant 3 mois à la rencontre des habitant.es de lieux de vie dispersés et invisibles. Cette action a été conçue avec réactivité dès les premières annonces liées à l'état d'urgence sanitaire, en anticipation de l'impact des mesures de confinement sur les personnes sans ressources du territoire. Les actions mises en place ont permis **l'accès immédiat et gratuit à des biens de première nécessité : alimentation, produits d'hygiène personnelle et d'entretien.**

La pré existence du partenariat institué avec la Ville de Villeurbanne a constitué une base solide pour la mise en place de cette action innovante.

Perspectives et enjeux

Maintien des missions **d'observation et de veille sociale** en lien avec l'équipe dédiée du CCAS.

Renforcement du travail de **coordination** entre les acteurs institutionnels, associatifs, collectifs autour des enjeux relatifs à l'habitat précaire sur le territoire.

Expérimentation d'un **volet d'analyse technique** des lieux d'habitat précaire.

Intégration progressive du travail partenarial avec la **Paroisse de la Sainte Famille** dans le projet logement d'abord.

Prise en charge des situations d'incurie et d'accumulation compulsive dans l'habitat



Financement

Agence Régionale de Santé AURA, Métropole de Lyon. Conseil Départemental du Rhône. Fondation. Abbé Pierre délégation générale.

Partenariat

ARS, MDMS, MDR, services municipaux, élus, organismes tutélaire, bailleurs, services hospitaliers, soignants libéraux, familles, entreprises spécialisées

Contact

incurie@habiter.org

Equipe mobile pluridisciplinaire

Stéphanie Marguin, travailleuse sociale / Sandrine Hamon, travailleuse sociale / Sylvie M'harrak, travailleuse sociale et coordinatrice / Gaëlle Altneder, psychologue clinicienne

L'action en chiffres

150 situations prises en charge depuis 2012

En 2020, **26** situations accompagnées par l'équipe et **30** situations dans le cadre d'un appui méthodologique aux professionnels du secteur médico-social

Les objectifs généraux

Prendre en charge les situations présentant un problème sanitaire aggravé du fait d'un encombrement excessif d'objets ou de déchets.

Favoriser le maintien à domicile durable dans des conditions sanitaires acceptables, ou aider au relogement adapté si nécessaire

Remettre en état le logement (aide au tri et au nettoyage) avec la participation des occupants

Mobiliser et coordonner le partenariat de droit commun dans le but de mettre en place les dispositifs d'accompagnement appropriés sur le long terme (soin, aides à la personne et à domicile, soutien budgétaire, mesure de protection...)

Contours de la mission

Locataires du parc privé et du parc social, et propriétaires occupants

2/3 des interventions sur le territoire de la Métropole de Lyon (hors communes disposant d'un service d'hygiène) et 1/3 sur le territoire du Département du Rhône

Le travail conduit auprès des personnes

13 maintiens effectifs du ménage dans son logement avec passage de relai

13 expulsions évitées dans le parc social

22 ménages ont bénéficié d'opérations de tri et de nettoyage réalisées par l'équipe correspondant à **140** séances au domicile

9 opérations réalisées par une entreprise et coordonnées par l'équipe **dont 7** avec le concours de la Fondation Abbé-Pierre

La mobilisation du partenariat

La coordination du partenariat est un axe majeur : réunion de synthèse systématique avec l'ensemble des acteurs au démarrage et à l'issue de chaque intervention

Formation des acteurs, présentation de la démarche aux équipes de professionnels

Perspectives et enjeux

Consolider et harmoniser les modes de financement du dispositif.

Objectif en hausse en 2021 sur le territoire du Nouveau Rhône (+ 4 accompagnements).

Mise en œuvre du nouveau volet : service de suite et rétablissement (ré-ameublement, rénovation, aide-ménagère) dans le cadre du marché métropolitain remporté en 2020.

Renforcer le partenariat favorisant la prise en charge psychologique des ménages les plus fragiles. .

Dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne et indécent



Financement

Marché à bons de commande sous pilotage de la Métropole de Lyon et co-animé par la DDT du Rhône. Marché d'un an renouvelable 4 fois

Partenariat

Les communes de la Métropole, La CAF du Rhône, la DDT, l'ARS, la Métropole

Dispositif animé en association avec le bureau d'études Urbanis

Contact moussii@habiter.org
fanny.delas@habiter.org / ludovic.desolere@habiter.org
barbara.joly@habiter.org / andrea.dossantos@habiter.org

L'action en chiffres

Des situations réparties sur **32 communes de la Métropole**

189 logements diffus suivis en 2020 dont **98 nouveaux dossiers** signalés par les partenaires institutionnels.

22 adresses immeubles ont été suivies (7 en liste active) représentant environ **160 logements**

52 logements en diffus, et **21 adresses immeubles** ont été concernés par des **procédures administratives coercitives** (péril, insalubrité, plomb)

197 ménages accompagnés dans le respect de leurs droits et dans leurs projets logement : 51 ménages relogés - 8 ménages maintenus dans un logement réhabilité - 20 ménages hébergés temporairement (dont 12 suite à arrêté d'évacuation)

26 logements remis aux normes. **2 logements réhabilités et conventionnés très social**

4 logements conventionnés avec travaux "Très sociaux"

Contours de la mission

Interventions sur des logements diffus privés confrontés à des problématiques d'indignité ou de non décence.

Accompagnement d'immeubles (hors secteur Lyon et Villeurbanne).

Les objectifs généraux

Assister les institutions partenaires dans leurs compétences propres en matière de lutte contre l'habitat indigne ou non décent.

Accompagner les ménages occupants dans l'accès à des conditions de logement digne et décent et dans le respect de leurs droits.

Appuyer les propriétaires dans la mise aux normes du logement et inciter à un projet de réhabilitation, intégrant la question de la performance énergétique et le maintien de la vocation sociale du bien.

Participer à la recomposition ou la création d'offre répondant à des besoins spécifiques.

L'accompagnement des personnes

Information en droit

Actions de médiation et d'interface

Accompagnement des actions en droit (démarches amiables, contentieux civil ou pénal) : droits liés au bail, droits liés à une procédure administrative, droit à un logement décent et respect des droits face à un propriétaire « marchand de sommeil »

Accompagnement dans les démarches permettant l'accès à des conditions de logement dignes via un appui au relogement ou au maintien après remise aux normes.

La mobilisation du partenariat

Interventions conduites au sein d'un large partenariat : partenaires œuvrant dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne, partenaires sociaux, partenaires de l'offre de logement ou d'hébergement, partenaires techniques, partenaires du droit ...

Sensibilisation, formation des acteurs autour des questions d'habitat indigne ou non décent.

Animation du partenariat et assistance à la maîtrise d'ouvrage autour des problématiques, enjeux et nouveaux leviers d'action en matière de lutte contre l'habitat indigne ou non décent.

Perspectives et enjeux

Renforcement des outils de repérage et de lutte contre les marchands de sommeil

Développement des interventions sur certains territoires à enjeu

Accompagnement des collectivités pour la mise en applications de récents changements législatifs.

Programme d'intérêt général Habitat indigne et dégradé à Lyon



Financement

Marché à bons de commande sous pilotage de la Métropole de Lyon

Partenariat

Métropole, Ville de Lyon, ARS, DDT, ANAH

Dispositif animé en association avec le bureau d'études Urbanis

Contact pig_hid_lyon@habiter.org
fanny.delas@habiter.org
juliette.lahemade@habiter.org
barbara.joly@habiter.org
silvia.defrancesco@habiter.org

L'action en chiffres

27 immeubles suivis en liste active dont **12** immeubles (Lyon 3^{ème} et Lyon 7^{ème}) concernés par une DUP ORI (Opération de Restauration Immobilière) et 2 immeubles concernés par une DUP Expropriation

26 immeubles en veille active

77 ménages audités et informés et **69** ménages accompagnés

Les objectifs généraux

Inciter à la réhabilitation d'immeubles indignes ou dégradés dans le but d'éradiquer l'habitat indigne.

Accompagner les ménages occupants (propriétaires occupants ou locataires) en lien avec la stratégie conduite à l'échelle de l'adresse et dans le respect de leurs droits.

Restaurer les structures de gestion des immeubles.

Assurer une veille sur les adresses où des fragilités pourraient survenir.

L'équipe Alpil intervient sur le volet social et participe en lien avec Urbanis à la définition de stratégies d'actions coordonnées à l'échelle de l'immeuble.

> La stratégie d'intervention se définit au cas par cas et propose une action simultanée sur le plan technique, financier, juridique, immobilier et social.

Le travail conduit auprès des personnes

Suivre l'évolution de l'occupation sociale des immeubles et repérer les situations de mal logement

Assurer une fonction de médiation et d'interface

Permettre l'accès des ménages à des conditions de vie digne

Favoriser le maintien des propriétaires occupants en difficultés

Veiller au respect des droits des occupants

Assurer une veille et des actions de lutte contre les «marchands de sommeil » en lien avec les partenaires

La mobilisation du partenariat

Interventions conduites au sein d'un large partenariat : partenaires œuvrant dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne, partenaires sociaux, partenaires de l'offre de logement ou d'hébergement, partenaires techniques, partenaires du droit, ...

Perspectives et enjeux

Intervention renforcée autour des immeubles concernés par une procédure d'expropriation (DUP ORI et DUP multi-site) avec des enjeux forts en matière d'hébergement et de relogements des occupants

Copropriété Saint-André

Accueil des personnes en difficultés de logement ou d'hébergement.

Lieu ressource pour les intervenants sociaux.



Financement

Métropole (AMO pour la mise en oeuvre du Plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André à Villeurbanne)

Partenariat

Métropole (DHL, MDM) et le GIE La Ville Autrement
Intervention en co-traitance avec le bureau d'études Urbanis

Contact :
alpil@habiter.org

Cadre du projet et objectif de l'action

Intervention depuis janvier 2019 en cotraitance avec le cabinet d'étude Urbanis dans le cadre de l'appel à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du Plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André.

Une copropriété de 644 logements, où résident en majorité des propriétaires occupants. Parmi eux (selon les plafonds d'éligibilité de l'ANAH), 45% de propriétaires occupants très modestes, et 32 % modestes.

L'Alpil, en lien avec Urbanis, assure **une mission de repérage et d'accompagnement social des propriétaires en difficulté financière**. L'objectif de l'intervention est de prévenir une déstabilisation financière ou une aggravation des impayés de charge de copropriété.

L'action en chiffres

En 2020, **40 ménages** ont été contactés (courrier, visite à domicile, contact téléphonique et mail).

Un lien a été établi avec **26** d'entre eux.

4 ménages accompagnés pour des aides financières, **2** dans le cadre d'un suivi social renforcé (**1** mesure ASLL) et **21** avec qui nous gardons des liens ponctuels et une vigilance

Le travail d'accompagnement

Les ménages qui présentent une dette de copropriété sont contactés d'abord par courrier, puis via une ou plusieurs visites à domicile.

Les actions menées avec ces ménages sont de différents ordres :

- > Explications et information sur le fonctionnement de la copropriété
- > Médiation avec le syndic de copropriété et l'huissier
- > Analyse budgétaire et calcul d'un plan d'apurement
- > Détection de droits sociaux non -ouverts
- > Mobilisation d'aides financières (FSL, etc.)
- > Mise ou remise en lien avec les services sociaux de secteur
- > Elaboration d'une stratégie de relogement ...

Une démarche d'aller-vers un public souvent en non demande et en non recours.

63% des ménages sollicités acceptent la rencontre, mais le lien est difficile à maintenir après ce premier contact. .

- > Des personnes peu disponibles, qui cumulent plusieurs emplois et débordées par des problèmes multiples

En 2020, hausse du nombre de personnes acceptant l'aide proposée

Perspectives et enjeux

Proposer au syndic de copropriétés, un circuit d'informations plus favorable aux ménages, en phase de contentieux

Participer à la construction du projet de portage immobilier en faveur des ménages les plus en difficultés, en partenariat avec Urbanis, le GIE « La ville autrement » et la Métropole

Les projets Logement d'Abord

Accès au logement et à l'emploi de familles
sans abri

Action de prévention des expulsions
notamment sur le parc privé



Financement
Métropole de Lyon, Etat DRDJSCS

Partenariat

Métropole (DHL, MDM, Service
insertion), DDCCS, CAF, MVS, structures
d'insertion par l'emploi, CCAS Couzon
au Mont d'or, Dihal, bailleurs

Le relogement de familles sans abri en capacité d'accès à l'emploi

Contact sarah.folleas@habiter.org

Le projet

Accompagner 10 ménages sans-abri dans l'accès à un logement gratuit (au démarrage), et dans l'accès à l'emploi, et dans l'ensemble des démarches d'accès aux droits leur permettant de devenir autonomes dans leurs démarches et d'accéder à un logement de droit commun.

Les actions mises en œuvre en 2019

Actions en vue de la captation de logements à faible niveau de quittance: patrimoine privé des collectivités, paroisses, etc... : courriers et rencontres des acteurs.

Accompagnement des familles dans leur accès au logement, à l'emploi et dans l'ensemble des démarches d'accès aux droits en lien avec les partenaires de l'action sociale.

Elaboration d'un partenariat ad hoc de gestion locative adapté avec les Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes.

Publication d'une évaluation du projet depuis le point de vue des familles accompagnées.

L'action en chiffres

6 logements captés

6 familles accompagnées

Les perspectives et enjeux

Augmenter le nombre de captations de logements à faible niveau de quittance pour accompagner davantage de ménages. Consolider le partenariat de gestion locative adaptée avec les CBRA. Développer un modèle financier viable.

Pour une approche préventive, globale et décloisonnée en matière de prévention des expulsions locatives dans le parc privé

Contact dalila.boukacem@habiter.org

Le projet

Prévenir 30 situations qui présentent un risque d'impayés, de procédure d'expulsion locative en raison d'un logement trop cher dans le parc privé ; situations pour lesquelles les dispositifs de droit commun n'offrent pas ou peu de réponses adaptées.

Les actions mises en œuvre en 2020

Repérage de ménages, élaboration et suivi d'un plan d'action et accompagnement pour un maintien dans le logement (éventuellement étayé par une aide à la quittance ou un bail maintien) en parallèle de démarches pour un relogement plus adapté. Travail de médiation avec les propriétaires dans la définition du plan d'action.

Travail d'articulation avec les dispositifs relatifs à la crise sanitaire et en matière de prévention des impayés de loyers : Action Logement, Fonds impayés Métropole, CAF...

Repérages de situations par d'autres acteurs que ceux du champ du logement et intervenant auprès de personnes moins enclines à solliciter un soutien via le droit commun (ex. Espace Emploi)

L'action en chiffres

29 ménages accompagnés depuis septembre 2019 parmi lesquels **9 aides à la quittance allouées** et **7 relogements effectués** (dont **2** en bail glissant).

Les perspectives et enjeux

Augmenter le nombre de personnes accompagnées en articulation avec les autres dispositifs en cours et à venir.

Fonction accès aux droits Renforcement des moyens en droit



Financement
Fondation Abbé Pierre

Contact
coline.goossens@habiter.org / sarah.heulin@habiter.org

Renforcer les moyens en droit de l'équipe Alpil et des acteurs locaux et nationaux

Veille législative et réglementaire soutenue pendant la période d'état d'urgence sanitaire. Instruction 21/08/2020 « Accueil, hébergement, insertion pour 2020 et 2021 », Ordonnance 16/09/2020 « Harmonisation et simplification des procédures administratives – Lutte contre l'habitat indigne ». Loi 07/12/2020 « ASAP », Décret 31/07/2020 « Encadrement des loyers », (...).

Veille jurisprudentielle, suivi et analyse de décisions de justice des tribunaux civils et administratifs.

Rédaction de notes juridiques et présentation à l'équipe Alpil (Transfert de bail, Regroupement familial et logement, Bail verbal, Recours suspension des CMA).

Formations : Animation sur la prévention des expulsions (impayés, congés locatifs). Soutien dans la préparation d'une formation sur le droit des étrangers/Droit d'asile/Droit à l'hébergement avec FNDSA.

3 temps d'échange juridiques : Violences conjugales, Prévention des expulsions de squats, impayés-surendettement.

Réponses en droit à 100 sollicitations des salariées de l'Alpil sur des situations individuelles (rapports locatifs, droit des étrangers, hébergement, lutte contre l'habitat indigne, DALO...).

Poursuite de l'acquisition de compétences en droit de l'asile et droit des étrangers, croisé avec le droit à l'hébergement.

Réflexion juridique : gestion locative adaptée et convention d'occupation temporaire

Jurislogement 2020

Bilan d'activité 2020

Webinaire « Droits des habitants de terrain et squats »

Actualisation recueils de jurisprudence : « Droits des habitants de terrains et squats » et « Mineurs non accompagnés »

Groupes de travail et réunions trimestrielles

Veille jurisprudentielle trimestrielle et diffusion aux partenaires et sur internet

Contribution à la rédaction de notes : analyse des ordonnances relatives à la crise sanitaire ; accès et maintien en hébergement

Animation liste « Le Logement droit de l'Homme »

Réponse aux sollicitations de particuliers sur la boîte mail

Outils

Outils pour le calcul de report de délais liés à l'état d'urgence sanitaire (congés locatifs, Recours DALO, prévention des expulsions ...).

Recours type suspension des conditions matérielles d'accueil (droit d'asile, hébergement).

Courrier Alpil type sur la protection des données personnelles.

Rédaction et correction de baux pour la gestion locative adaptée

Fonction lieu ressource, lieu d'échange et de formation à destination des acteurs



Financement
Fondation Abbé Pierre
Structures en demande de formation
ou d'intervention

Contact
alpil@habiter.org

Sensibilisation et formation aux partenaires en 2020

3 sessions de formation à destination d'un bailleur social sur l'accès au logement social des personnes de nationalité étrangères, en lien avec ISM Corum ; Novembre, décembre 2020.

Participation à plusieurs sessions de formation continue sur la prise en charge de situations d'incurie.

Participation à la commission de médiation DALO du Rhône.

Organisations de **5** temps d'échange à destination des travailleurs sociaux (Métropole, CAF, ou CCAS, Ville de Lyon et communes alentours) et des associations (Violences conjugales et logement, Prévention des expulsions de squat, Articulation impayés-surendettement).

Réponse à **150** sollicitations en droit, par des partenaires intervenants sociaux (MDM, CCAS, associations, bailleurs sociaux...).

Outils

Supports juridiques papiers et électroniques dans le cadre de la réalisation de temps d'échanges juridiques à destination des partenaires extérieurs.

Contributions 2020

Contribution dans le cadre de l'appel à projet Plan logement d'abord : 2 projets déposés en retenus : la prévention des expulsions et la problématique du sans abris.

Contribution sur la question du logement trop cher et prévention des expulsions

Contribution au Groupe de travail Accès aux droits du Comité de suivi DALO

Implication dans le groupe de travail accompagnement de la FAPIL (fiches discriminations et logement social)

Participation au travail de recensement des besoins des personnes sans abri

Réponse à des sollicitations de chercheurs ou d'étudiants.

Productions et études

Conception et finalisation du magazine « Habitat refuge des ménages précaires sur l'agglomération lyonnaise » : Avec la FAP ARA et le Collectif ITEM.

Finalisation du travail de capitalisation du modèle organisationnel de l'Alpil

Etude ALT : en cours

Etude d'impact APPEL

Travail au sein des réseaux

Contribution aux instances



Contact
alpil@habiter.org

Contexte et enjeux

Parce que le quotidien des personnes qui s'adressent à l'Alpil dépend de la mise en œuvre des politiques publiques et du cadre juridique dans lequel elles s'appliquent,

Parce que le travail de l'association s'inscrit toujours dans un partenariat opérationnel ou de projet,

L'Alpil a poursuivi en 2020, son engagement et sa participation active (le plus souvent à distance) aux travaux des réseaux et des instances aux différents échelons territoriaux, pour faire vivre et évoluer les dispositifs et le droit qui les encadrent.

Objectifs

Inscrire l'expertise et l'expérience de l'association, acquise par ses pratiques de terrain, dans les travaux conduits par les réseaux associatifs ou les instances institutionnelles, visant à l'accès au droit et à la promotion des personnes

Se ressourcer par les échanges sur les pratiques et les réflexions communes sur des thématiques nouvelles ou d'autres territoires.

Les actions conduites en 2020

Sur le Département du Rhône et la Métropole de Lyon

En tant qu'Alpil

- > Participation à la sous CCAPEX Lyon 7^{ème}/8^{ème}
- > Membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
- > Membre de l'Instance des opérateurs de la MVS et Participation aux groupes de travail de la MVS
- > Membre de la Commission de Médiation DALO
- > Membre du CDAD du Rhône

En représentation du Collectif Logement Rhône au sein :

- > de la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) et ses groupes de travail
- > Travaux préparatoires à la CIL Métropole
- > la Conférence Intercommunale du Logement,
- > la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Métropole
- > Dispositif « Santé Psychique et Logement » de la Métropole
- > Comité Technique du PLALHPD et PDLHPD ponctuellement
- > Comité de suivi de l'ACIA Métropolitain
- > Comité Technique du FSL COVID sur la Métropole

A l'échelon régional

Au sein de la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes : Membre du Bureau et du Conseil d'Administration

- > Participation aux travaux menés par la fédération à l'échelon régional

Au plan national

Au sein de la FAPIL : Vice-Présidence et Implication dans les Groupes de travail sur l'accompagnement

- > Représentation FAPIL au sein du Comité de suivi de la loi DALO et participation aux groupes de travail « Accès au droit/expulsion » et « offre »
- > Représentation FAPIL au sein du Comité d'orientation du SNE
- > Représentation FAPIL au sein de la FEANTSA et du groupe logement de la FEANTSA

Participation aux travaux de la DIHAL

Avec les partenaires associatifs de la Fondation Abbé Pierre, implication dans le groupe de travail Accompagnement en droit lié à l'habitat (ADLH)

Animation du réseau Jurislogement

Participation aux travaux de Romeurope

Membre de l'association DALO

L'Alpil en pratique

Services et Modalités d'accueil du public



Financement

Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Etat, CAF du Rhône, Fondation Abbé Pierre

La Maison de l'Habitat et les Permanences APPEL sont labellisées

« Point d'accès au droit » par le CDAD du Rhône

Contact
alpil@habiter.org

L'accueil à la Maison de l'Habitat

La Maison De l'Habitat est un espace ouvert à toute personne en difficulté de logement, ainsi qu'aux professionnels du logement ou de l'action sociale :

- > Information, conseil et orientation
- > Aide à la réalisation des démarches
- > Liens avec les dispositifs de droit commun
- > Favoriser l'accès aux droits liés à l'habitat en visant au rapprochement des services de droit commun
- > Accompagnement socio- juridique
- > Travail en partenariat avec les acteurs de l'action sociale et du logement

Lieu d'accueil de niveau 3 dans le cadre du PPGID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logement social).

- **Un accueil téléphonique (04 37 70 67 47)**

Pour une première prise de contact

Les mercredis et jeudis de 9H à 13H

- **Lieu d'accueil ouvert au public**

Les mercredi et jeudi de 9H à 11H

281 rue de Créqui 69007 LYON

2 ateliers collectifs

Actuellement suspendus

L'Atelier DALO (Droit au logement Opposable)

- > Enjeux et objectifs de la loi DALO
- > Soutien individuel à la démarche de saisine

L'Atelier Connaissance du Parc Social

- > Parcs et mécanismes d'accès au logement social
- > Aide à la constitution de la demande

Les Permanences APPEL

Prévention des Expulsions Locatives

Sans rendez-vous

- **Palais de Justice de Lyon**

67 rue Servient, 69003 Lyon
Le vendredi de 9h30 à 11h30
Ascenseur G/H niveau 2

- **Tribunal d'instance de Villeurbanne**

3 rue du Dr Fleury Papillon, 69100 Villeurbanne
Le Jeudi de 9h30 à 11h30

- **Tribunal d'instance de Villefranche sur Saône**

350 Bd Gambetta, 69400 Villefranche sur Saône
Le 2^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30



Illustration 4ème de couverture : Alban Rotival
Crédits photos : Bertrand Gaudillère - Régis Doncain - Alpil / Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

alpil
action
pour l'insertion
par le logement

Alpil
12 place Croix Paquet
69001 Lyon
04 78 39 26 38
alpil@habiter.org
www.habiter.org